



**CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 26 FÉVRIER 2019**

...  
**COMPTE-RENDU DRESSÉ EN APPLICATION  
DE L'ARTICLE L 2121-25  
DU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**  
...

**CONSEILLERS EN EXERCICE**

**33**

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Marc FOURNEL, M. Vincent HAMEN, Mme Martine ETIENNE, M. Georges FORDOXEL, M. Jean-Luc SACHER, Mme Isabelle MAHADE à partir de la délibération N° II-19-10, M. Serge BERNAT, Mme Chantal CAULE, Mme Sylvie BALON, M. Christian ARIES à partir de la délibération N° II-19-02, M. Kamel BOUZAD, Mme Chantal BERTIN, M. Robert ROUSSEAU, M. Jean HENRION, Mme Mireille KADOUM, Mme Emilie BUBEA, Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Amar HADJADJ, M. Edouard JACQUE, M. Saïd AKMOUCHE à partir de la délibération N° II-19-10, M. Jean-Luc ANDRE, M. Marco AGOSTINI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Mireille CHARLET ayant donné pouvoir à Mme Émilie BUBÉA, Mme Irma PALA ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, Mme Édith COLIN ayant donné pouvoir à M. Jean HENRION, Mme Marie-Christine INIAL ayant donné pouvoir à M. Vincent HAMEN, M. Hubert JULITA ayant donné pouvoir à Mme Chantal CAULE, Mme Nathalie MICHEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc SACHER.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Isabelle MAHADE jusqu'à la délibération N° II-19-09, M. Christian ARIES jusqu'à la délibération N° II-19-01, M. Michel ZASADZINSKI, Mme Anne Valérie FELKAR, M. Ahmed ZAMOUM, Mme Gabrielle KUBICKY, M. Saïd AKMOUCHE jusqu'à la délibération N° II-19-09, Mme Aurore MINGARELLI.

Avant que Monsieur le Maire ne procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Mme Isabelle KUC-PERRIER, Conseillère Municipale, a demandé une rectification du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019, à savoir qu'elle était absente excusée et non absente.

Cette modification est prise en compte dans le présent compte-rendu.

De plus Mme Isabelle KUC-PERRIER, Conseillère Municipale du groupe majoritaire a annoncé sa démission du dit groupe tout en gardant ses fonctions de Conseillère Municipale.

Sa déclaration est annexée au présent compte-rendu.

<b>1</b>	<b>PROCÈS VERBAL - SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2019 – APPROBATION</b>
----------	--

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**À l'unanimité**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019.

<b>2</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION</b>
----------	---

Le compte administratif du budget principal 2018 de l'ordonnateur, résultats simplifiés ci-dessous, sont portés à la connaissance des conseillers municipaux.

Pour votre parfaite information, un exemplaire complet du compte administratif précité est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante près du Service Procédure et Actions Économiques. Un exemplaire « simplifié » du compte administratif 2018 est transmis en annexe de la présente.

<b>BUDGET 2018 VOTE – Section Fonctionnement : 21 539 360,00 €</b>		
<b>RÉALISATION</b>		
<b>DÉPENSES ET RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	15 631 209,79 €	22 867 676,13 €
<b>RÉSULTAT</b>		<b>+ 7 236 466,34 €</b>
<b>BUDGET 2018 VOTE – Section Investissement : 17 037 735,00 €</b>		
<b>RÉALISATION</b>		
Section d'investissement	7 522 578,17€	7 462 766,04 €
Solde d'exécution	- 59 812,13 €	
Restes à réaliser DÉPENSES	8 469 094,56 €	
Restes à réaliser RECETTES		4 632 708,54 €
SOLDE exécution RESTES A REALISER	- 3 836 386,02 €	
<b>SOLDE EXÉCUTION GLOBAL INVESTISSEMENT : - 3 896 198,15 €</b>		
<b>RÉSULTAT GLOBAL : + 3 340 268,19 €</b>		

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances, Après avoir élu le Président de l'Assemblée, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire,

**À la majorité des voix**

**22 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE) 1 non participation au vote (M. Jean-Marc FOURNEL)**

- **ADOPTÉ** le compte administratif du budget principal 2018 de l'ordonnateur.
- **ATTESTE** la régularité des comptes,
- **DONNE** quitus à M. le MAIRE,
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report de nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

3	<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - APPROBATION</b>
---	--

Le compte administratif du budget annexe du service de distribution du service de l'eau potable 2018 de l'ordonnateur, résultats simplifiés ci-dessous, sont portés à la connaissance des conseillers municipaux.

Pour votre parfaite information, un exemplaire complet du compte administratif précité est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante près du Service Procédure et Actions Économiques. Un exemplaire « simplifié » du compte administratif est transmis en annexe de la présente.

<b>BUDGET 2018 - VOTE – Section Exploitation : 263 500,00 €</b>		
<b>RÉALISATION</b>		
<b>DÉPENSES ET RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'exploitation	133 773,35 €	246 828,05 €
<b>RÉSULTAT</b>		<b>+ 113 054,70 €</b>
<b>BUDGET 2018 - VOTE – Section Investissement : 804 762,17 €</b>		
<b>RÉALISATION</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	145 389,75 €	629 652,50 €
<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>		<b>+ 484 262,75 €</b>
Restes à réaliser DÉPENSES	0,00€	
Restes à réaliser RECETTES		0,00 €
Solde exécution RESTES A REALISER	- 0,00€	
Solde exécution INVESTISSEMENT		+ 484 262,75 €
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 597 317,45 €</b>	

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire,

**À la majorité des voix**

**22 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)  
1 non participation au vote (M. Jean-Marc FOURNEL)**

- **ADOpte** le compte administratif du budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2018 de l'ordonnateur,
- **ATTESTE** la régularité des comptes,
- **DONNE** quitus à M. le MAIRE,
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report de nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

4

**COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2018.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix**

**23 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par M. le Receveur de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

5

**COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - APPROBATION**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget annexe du service de distribution d'eau potable de l'exercice 2018.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A la majorité des voix**

**23 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par M. le Receveur de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>6</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION</b>
----------	--

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif du budget principal 2018.

Le compte administratif sur la gestion 2018 du budget principal présente un excédent de la section de fonctionnement d'un montant **7 236 466,34 €**.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Vu les programmes sur la section investissement du budget principal et les besoins dégagés,  
Vu les instructions relatives à la comptabilité M 14,  
Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2018,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix**

**23 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- **DÉCIDE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 soit **7 236 466,34 €**
- au financement de la section d'investissement de l'exercice 2018 à hauteur de **3 896 198,15 €**
- le maintien dans section de fonctionnement article 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement » pour **3 340 268,19 €**.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>7</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - APPROBATION</b>
----------	---

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif du budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2018.

Le compte administratif sur la gestion 2018 du budget annexe du service de distribution de l'eau potable présente un excédent de la section de fonctionnement d'un montant **113 054,70 €**,

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Vu les programmes sur la section investissement du budget annexe du Service de distribution de l'eau potable, les besoins dégagés et l'excédent de clôture de ladite section à savoir **484 262,75€**

Vu les instructions relatives à la comptabilité M 14,

Vu les résultats présentés au Compte Administratif 2018,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix**

**23 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- **DÉCIDE** l'affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2018 soit **113 054,70 €** comme suit :
  - maintien dans la section d'exploitation - article 002 « Résultat d'exploitation reporté » pour **113 054,70 €**.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>8</b>	<b>EXAMEN DES VENTES DE L'ANNEE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018- APPROBATION</b>
----------	--

La loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public a institué diverses dispositions relatives à la publicité des budgets et des comptes et en particulier l'alinéa 8 de l'article L 2313-1 du code des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L 2343-2, sont assortis en annexe :

8° - du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au « c » de l'article L 1523-3 (« c ») : Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice. ».

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix**

**23 Pour, 3 Abstentions (Mme Isabelle KUC-PERRIER, M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- **PREND ACTE** de ce bilan annexé au compte administratif de l'année 2018 et qui dresse un **ÉTAT NÉANT** des ventes effectuées au cours de l'année 2018,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>9</b>	<b>TAUX D'IMPOSITION 2019 – FIXATION DES TAUX - APPROBATION</b>
----------	---

Les membres du Conseil municipal sont appelés à fixer les taux pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	:	25,83 %
Taxe sur le foncier bâti	:	26,86 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	24,48 %

**Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2015, 2016, 2017 et 2018.**  
**Il est proposé de ne pas les augmenter pour 2019 et par conséquent de les maintenir à leur niveau de 2015.**

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix,  
 23 Pour, 1 Abstention (Mme Isabelle KUC-PERRIER),  
 2 Contre (M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

☐ **FIXE** les taux pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	:	25,83 %
Taxe sur le foncier bâti	:	26,86 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	24,48 %

☐ **NOTE** que ces taux sont identiques à ceux de 2015, 2016, 2017 et 2018

☐ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>10</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL 2019 – APPROBATION</b>
-----------	--

Pour votre parfaite information, un exemplaire complet du budget principal 2019 est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante près du Service Procédure et Actions Économiques. Un exemplaire « simplifié » du budget 2019 est joint en annexe de la présente.

Le budget de l'exercice 2019 est équilibré à :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2019	19 023 896,81 €
Report 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	3 340 268,19 €
<b>Total recettes 2019</b>	<b>22 364 165,00 €</b>
<b>Dépenses 2019</b>	<b>22 364 165,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2019	9 671 118,31 €
Besoin de financement 2018	59 812,13 €
Restes à réaliser 2018	8 469 094,56 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>18 200 025,00 €</b>
Recettes 2019	9 671 118,31 €
Résultat affecté de 2018 sur 2019	3 896 198,15 €
Restes à réaliser 2018	4 632 708,54 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 200 025,00 €</b>

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix,  
24 Pour, 1 Abstention (Mme Isabelle KUC-PERRIER),  
3 Contre (M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE, M. Saïd AKMOUCHE)**

- ☐ **APPROUVE** le budget principal 2019
- ☐ **INSCRIT** un montant de 250.000 euros en section de fonctionnement, article 022 « dépenses imprévues » pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits.
- ☐ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

11	<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE 2019 APPROBATION</b>
----	---

Pour votre parfaite information, un exemplaire complet du budget 2019 est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante près du Service Procédure et Actions Économiques. Un exemplaire « simplifié » du budget 2019 est transmis en annexe de la présente.

Le budget de l'exercice 2019 est équilibré à :

<b>SECTION D 'EXPLOITATION</b>	
Dépenses 2019	376 555,00 €
Recettes 2019	263 500,30 €
Affectation résultat 2018	113 054,70 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>376 555,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2019	886 317,75 €
Restes à réaliser 2018	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>886 317,75 €</b>
Recettes 2019	402 055,00 €
Solde d'exécution reporté	484 262,75 €
Affectation résultat fonctionnement 2018	0,00 €
Restes à réaliser 2018	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>886 317,75 €</b>

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. FORDOXEL, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Appelé à délibérer, le Conseil municipal,

**À la majorité des voix  
24 Pour, 1 Abstention (Mme Isabelle KUC-PERRIER),  
3 Contre (M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE, M. Saïd AKMOUCHE)**

- ☐ **APPROUVE** le budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2019.



- DIT que le prix du m3 d'eau reste inchangé par rapport à 2018 et est donc fixé à 4.14 € / m3 TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

12	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME DE COSNES-ET-ROMAIN – AVIS DE LA VILLE DE LONGWY APPROBATION</b>
----	--

Par délibération de son Conseil Municipal du 16 juillet 2018, la Commune de Cosnes-et-Romain a arrêté son projet de révision du P.O.S en P.L.U.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de la Consultation des Personnes Publiques Associées, la commune de Cosnes-et-Romain a envoyé un courrier, reçu en Mairie de Longwy, le 29 novembre 2018. La Ville de Longwy a trois mois pour communiquer ses observations ou réserves éventuelles sur le Projet de P.L.U.

Après lecture des documents écrits et graphiques du Projet de P.L.U de Cosnes-et-Romain, la Ville de Longwy :

#### 1. Plaine des jeux :

- **Remarque** que la Commune de Cosnes-et-Romain dans le rapport de présentation de son projet de P.L.U, pour sa partie « Diagnostic communal » identifie « la Plaine de Jeux » comme un équipement structurant de loisir et de sport. Après lecture du Rapport de Présentation, la Ville de Longwy, acte la reconnaissance par la commune de Cosnes-et-Romain, du statut d'équipement d'intérêt collectif pour le site de « La Plaine de Jeux ».
- **Remarque** que les parcelles AP, 23, 24, 25 et D,165,168,170 et 969, constituant le Site de la « Plaine de Jeux » seront classé en zonage UE dans le futur P.L.U.
- **Demande** pour permettre l'évolution de l'infrastructure d'intérêt collectif de « La Plaine de Jeux » de créer un sous zonage UE(x), afin de la soustraire à la règle « d'implantation de constructions non contiguës, sur une même unité foncière, qui doivent respecter une distance d'au moins 3 mètres ».
- **S'interroge** sur certains éléments du règlement de zonage UE, et à ce titre **DEMANDE** la confirmation, sur la possibilité d'ouvrir des buvettes pour la vente de boissons et pâtisseries, et sur la possibilité d'extension des bâtiments existants, et la réalisation de nouveaux équipements sportifs couverts ou de plein-air, comme des tennis couverts, des tribunes, des surfaces sportives d'entraînement ou de compétition, des vestiaires, des clubs house, nécessaires à l'éducation et à la pratique du sport sur le site de « La Plaine de Jeu ».
- **Demande** le changement du futur classement A des parcelles D, 158, 159,160,161,162,163,164, en UE, afin de permettre le développement de l'équipement public d'intérêt collectif du Complexe de « La Plaine de Jeux »

#### 2. Aire d'accueil :

La Ville de Longwy Jusqu'en 2018, accueillait depuis de très nombreuses années, sur sa parcelle AP 73, les forains de la Fête de Pâques, événement ayant un rayonnement culturel et social à l'échelle du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy. Sur la base de cette antériorité, la Ville de Longwy :

- **Demande** le changement du futur classement UBc, de la parcelle AP 73, en un classement compatible avec l'accueil des forains.

#### 3. Terrain familial :

Pour remplir l'obligation de création de terrain familial et se mettre en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage, la Ville de Longwy :

- **Demande** le changement des futurs classements UX et A de la parcelle D 349 en un classement compatible avec la création d'un terrain familial sur la totalité de la surface parcellaire.

#### 4. Cimetière :

La Ville de Longwy a trois cimetières, dont deux sont situés dans des espaces urbains denses empêchant leur extension. Seul le nouveau cimetière créé sur le ban de la Commune de Cosnes-et-Romain, permettra à la Ville de Longwy d'assurer dans les prochaines années cette mission de service public, pour cela la Ville de Longwy :

- **Demande** le changement du futur classement A de la parcelle D, 356, en UE.

## 5. Cheminement doux :

Dans son projet de P.L.U, la Commune de Cosnes-et-Romain veut créer un cheminement piéton et cyclable sur la parcelle D 1094, appartenant à la Ville de Longwy. Cette dernière :

- **Souhaite** connaître les raisons qui ont motivé la définition de l'emplacement de ce futur cheminement, pour qu'il soit précisément sur la parcelle D 1094, et quels seront les aménagements prévus.

Il est précisé que le projet de révision du POS en Plan Local d'Urbanisme est disponible pour consultation au Service Procédures et Actions Économiques de la ville de LONGWY.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Martine ETIENNE, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et au Logement,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix**  
**23 Pour, 1 Abstention (Mme Isabelle KUC-PERRIER),**  
**3 Contre (M. Jean-Luc ANDRE, M. Édouard JACQUE, M. Saïd AKMOUCHE)**  
**1 non participation au vote (M. Christian ARIES)**

- **ÉMET** un avis défavorable relatif aux remarques, demandes, et souhaits précités dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques associées,
- **DEMANDE** la prise en compte de l'ensemble des demandes précitées dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques associées,
- **AUTORISE** M. le Maire à porter à la connaissance du Maire de Cosnes-et-Romain les remarques, demandes et souhait de la Ville de Longwy,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux décisions précitées.

13	<b>RESSOURCES HUMAINES – INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MISE À JOUR</b>
----	--

Dans le cadre du Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), l'indice brut terminal de rémunération de la Fonction Publique Territoriale évolue.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'indice 1022 devient 1027. Cet indice terminal vient donc se substituer à l'ancien indice connu.

Il conviendra donc que le Conseil Municipal prenne acte que pour les rémunérations qui en dépendent, la notion d'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale se substitue à toute autre indication chiffrée.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le décret n° 2017- 85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n° 2017 – 1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

Vu le décret n°2017 – 1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

**À l'unanimité**

- **PRÉCISE** que la notion « d'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale » se substitue à toute indication chiffrée pour toutes les rémunérations qui en dépendent.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

14	<b>CREATION CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE - APPROBATION</b>
----	--

La ville de Longwy, dans la continuité du Conseil Municipal des Enfants, souhaite créer un Conseil Consultatif Jeunes (CCJ) afin de donner la parole aux jeunes de 15 à 25 ans.

Le CCJ doit permettre l'expression de la démocratie locale et développer une citoyenneté active et responsable chez les jeunes. Son but est de permettre aux jeunes de trouver leur place pleine et entière dans la société et, par-là, de contribuer à leur implication dans la vie locale.

Dans ce contexte, un règlement a été établi. Il fixe l'ensemble des modalités de constitution et de fonctionnement.

Les membres du Conseil Municipal sont ainsi appelés à :

- **DECIDER** la mise en place d'un Conseil Consultatif Jeunes selon les modalités du document annexé;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à son fonctionnement figurent au budget 2019 de la ville ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Considérant le souci de la Ville de Longwy de renforcer l'expression de la démocratie locale,

Considérant l'intérêt à développer une citoyenneté active et responsable chez les jeunes,

Vu l'intérêt de la Ville de Longwy à créer un Conseil Consultatif de la Jeunesse,

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Vincent HAMEN, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de la Jeunesse, de la Petite Enfance, du Scolaire et du Périscolaire,

Vu l'avis de la commission municipale Service aux citoyens en date 21 février 2019,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

**À l'unanimité**

- **DECIDE** la mise en place d'un Conseil Consultatif Jeunes selon les modalités du document annexé;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à son fonctionnement figurent au budget 2019 de la ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>15</b>	<b>SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2019-2024 – APPROBATION</b>
-----------	---

Dans le cadre de la signature par l'État et le Conseil Départemental du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Meurthe-et-Moselle, la ville de LONGWY est sollicitée pour émettre un avis sur ledit projet joint en annexe.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport

Vu l'avis de la commission départementale consultative du 21 décembre 2018 émettant un avis favorable

Vu la Délibération X-14-12 du 17 novembre 2014 actant le transfert de la compétence "sédentarisation des gens du voyage" vers la CCAL

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

**À la majorité des voix**

**25 Pour, 1 Abstention (M. Saïd AKMOUCHE), 2 Contre (M. Edouard JACQUE, M. Jean-Luc ANDRE)**

- ✶ **ÉMET un avis FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Meurthe-et-Moselle 2019-2024 comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>16</b>	<b>DOTATION ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DOSSIERS 2019 :</b> <b>A- DOTATION ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX</b> <b>B- DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – ACTION CŒUR DE VILLE 2019</b>
-----------	--

Dans le cadre de l'appel à projet au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux - Programmes 2019, la Ville de LONGWY présente trois demandes de subvention pour les dossiers :

- Aménagement d'un terrain synthétique à la Plaine de Jeux
- Réhabilitation de bâtiments communaux – Travaux dans les écoles
- Travaux de voirie – Rue Yves CREPEL

Le règlement du dispositif D.E.T.R. précise qu'une délibération du Conseil Municipal doit approuver les programmes présentés en demandes de subvention ainsi que le plan de financement et subventions sollicitées pour ces dossiers.

De même, les dispositions et pièces justificatives sont identiques en ce qui concerne les demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Actions Cœur de Ville. A ce jour quatre dossiers :

- Pôle Echange Multimodal de la Place POTELETTE,
- Rue Aristide BRIAN
- Terrain synthétique à la Plaine de Jeux
- Musée des Émaux

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer.

## A- DOTATION ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de l'appel à projet au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux-Programmes 2019, la

Ville de LONGWY présente trois demandes de subvention pour les dossiers :

- Aménagement d'un terrain synthétique à la Plaine de Jeux
- Réhabilitation de bâtiments communaux – Travaux dans les écoles
- Travaux de voirie – Rue Yves CREPEL

- ☒ **CONSIDÉRANT** les dossiers éligibles aux critères de participation de la D.E.T.R. 2019
- **CONSIDÉRANT** les dossiers présentés au titre des programmes D.E.T.R. 2019
- ☒ **CONSIDÉRANT** les crédits ouverts en section Investissement, crédits qui couvrent les besoins pour la réalisation des projets énoncés ci-dessus
- ☒ **CONSIDÉRANT** la nécessité de produire à l'appui de nos dossiers une délibération du Conseil Municipal qui approuve lesdits chantiers,

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer :

### À l'unanimité

- ☒ **NOTE** les dispositions de présentation des dossiers au titre de la D.E.T.R. Programme 2019
- ☒ **PRÉCISE** que les programmes présentés en demande de subvention sur l'enveloppe D.E.T.R. 2019, soit :
  - Aménagement d'un terrain synthétique à la Plaine de Jeux
  - Travaux dans les écoles
  - Travaux de voirie – Rue Yves CREPEL
- ☒ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 – Section Investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

## B- DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – ACTION CŒUR DE VILLE 2019

Dans le cadre des opérations « Actions Cœur de Ville » et de demandes de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la Ville de LONGWY présente quatre demandes de subvention pour les dossiers :

- Pôle Echange Multimodal de la Place POTELETTE,
- Rue Aristide BRIAND
- Terrain synthétique à la Plaine de Jeux
- Musée des Émaux

- **CONSIDÉRANT** les dossiers éligibles aux critères de participation de la D.S.I.L. 2019-Actions Cœur de Ville,
- ☒ **CONSIDÉRANT** les dossiers présentés au titre des programmes D.S.I.L. Actions Cœur de Ville 2019,
- ☒ **CONSIDÉRANT** les crédits ouverts en section Investissement, crédits qui couvrent les besoins pour la réalisation des projets énoncés ci-dessus
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de produire à l'appui de nos dossiers une délibération du Conseil Municipal qui approuve lesdits chantiers,

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer :

### À l'unanimité

- **NOTE** les dispositions de présentation des dossiers au titre de la D.S.I.L. Actions Cœur de Ville Programme 2019,
- ☒ **PRÉCISE** que les programmes présentés en demande de subvention sur l'enveloppe D.S.I.L. Actions Cœur de Ville 2019, soit :
  - ☒ Pôle Echange Multimodal de la Place POTELETTE,
  - ☒ Rue Aristide BRIAND
  - ☒ Terrain synthétique à la Plaine de Jeux
  - ☒ Musée des émaux

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 – Section Investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

<b>LISTE DES DECISIONS DU MAIRE</b>
-------------------------------------

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal :

**Le 03 décembre 2018,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé une convention de partenariat avec l'association Prévention Routière relative à la mise en place d'une opération de prévention « Journées Sécurité Routière » du 21 au 25 janvier 2019, pour un montant de 1 500,00 € TTC ;

**Le 18 janvier 2019,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec ENGIE S.A. relatif à la fourniture de gaz pour quatre points de livraison pour un abonnement total de 115,75 € par mois pour une durée de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 jusqu'au 31 janvier 2022 ;

**Le 23 janvier 2019,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec la société FENWICK-LINDE, relatif à la maintenance d'un chariot Gerbeur électrique type L10-1172 pour un montant de 19,00 € HT par mois pour une durée de 60 mois ;

**Le 25 janvier 2019,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS relatif à la maintenance du progiciel COMEDEC : module d'échanges COMEDEC sur l'Etat Civil d'un montant annuel de 223,50 € HT pour une période allant du 28 novembre au 31 décembre 2018 renouvelable un an ;

**Le 30 janvier 2019,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat SOLID 5 Archivage avec CODRIS, relatif à l'assistance et la mise à jour de logiciels, pour un montant de 166,98 € TTC par an, pour une durée d'un an reconductible trois fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- ✓ Monsieur le Maire a effectué une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle relative à la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodale Place Potelette à Longwy-Bas ;

**Le 11 février 2019,**

- ✓ Monsieur le Maire a signé un contrat avec LE NADIS THEATRE et REMY SASTRE relatif au concert Irish Coffee Trio « Il va pleuvoir des cordes ! » du 10 mars 2019, dans le cadre des Musiques en liberté, pour un montant de 2 252,00 € TTC.

**D. I. A.**

Depuis la séance du 1<sup>ER</sup> Février 2019, 11 DIA ont été enregistrées :

De N° 5432319B0001 à 5432319B0011

Elles n'ont pas fait l'objet de décision de préemption.

**VENTE DE CONCESSIONS**

Depuis la séance du 1<sup>er</sup> Février 2019 il a été procédé à la vente de :

- 3 concessions cinéraires,
- 1 concession 2 places.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 57**

**VU PAR NOUS,  
MAIRE DE LA VILLE DE LONGWY  
POUR AFFICHAGE  
A LA PORTE DE LA MAISON COMMUNE**

**LONGWY, LE**

**06 MARS 2019**

**LE MAIRE**



**Jean-Marc FOURNEL**







Monsieur le Maire,

L'engagement :

Lors de mon engagement à vos côtés, j'ai fait foi d'honnêteté et de loyauté envers ma commune et à l'ensemble de ces concitoyens. Elue Conseillère Municipale, j'avais espoir de servir au mieux les intérêts de ma ville dans laquelle je réside depuis plus de 30 ans. Un engagement dépourvu d'ambitions et d'intérêts politiques et personnel, puisque je ne suis d'aucune appartenance (politique), mais respectueuse de certaines valeurs qui me sont chères telles que le respect, fondement de toutes relations humaines et la communication, vecteur essentiel pour la réussite d'un travail collectif.

Le deal :

Sur vos encouragements, s'impliquer bénévolement fût par conséquence un besoin et une volonté de faire force d'innovation, de proposer et de mettre en œuvre des actions dans le cadre de la vie sociale, de l'emploi, de la communication, des RH, des secteurs qui me sont particulièrement familiers. C'était aussi l'espoir de participer à des réflexions collégiales, de rassembler les hommes et les femmes autour de projets communs et d'intégrer la vie associative...

Le bilan :

Force est de constater avec une profonde déception que les dires et les promesses n'ont pas été au rendez-vous. Je citerai pour l'essentiel :

- **L'absence de communication** et la récurrence de ces dysfonctionnements au sein du groupe majoritaire et de la collectivité qui engendrent un isolement du conseiller municipal lambda et entravent l'efficacité de l'information et de la cohésion du collectif.

- **l'absence de réflexion collégiale** régulière au sein du groupe majoritaire, (*j'évoquerai seulement l'exclusion des « conseillers lambda » du bureau municipal*)

- *Et en ce qui concerne le milieu associatif, je fais ici référence à l'ADUCS / Centre Social Blanche Haye* : Vous m'avez sommé de ne pas m'impliquer d'avantage dans la gestion administrative de l'association après la démission de quelques membres du Conseil d'Administration au printemps 2018. Je me suis exécutée malgré les encouragements de Mme NOEL, ancienne directrice CAF de Meurthe et Moselle qui souhaitait voir ma candidature proposée au poste de Présidente de l'ADUCS ; Vous avez « imposé » au Conseil d'Administration « transitoire », le retour des démissionnaires dont certains sont aujourd'hui aux commandes de ce même Conseil. Tout cela pour apprendre qu'en janvier dernier, soit 2 mois après l'élection des nouveaux membres du C.A., la démission de la Trésorière (ex- démissionnaire) et d'apprendre la grande fragilité de l'association qui était sur le point de déposer un acte de liquidation à défaut de trouver un nouveau trésorier.

L'ensemble de ces bouleversements ont malheureusement mis un terme à l'ensemble des projets mis en œuvre par l'ADUCS en collaboration avec le Directeur du centre qui a dû quitter ses fonctions.

En conclusion :

Après avoir longuement analysé la situation et ses conséquences, je vous confirme à nouveau mon désaccord profond avec le fonctionnement du système que vous régiez.

Ainsi, à compter de ce jour, je vous prie d'acter Monsieur le Maire, ma démission de votre groupe majoritaire. Je garde ma prérogative de Conseillère Municipale sans étiquette politique et reste en phase avec ma conscience. Je vous remercie de m'avoir donné ce temps de paroles.

